

APPEL À LA MOBILISATION DES AFFICHEURS COLLE

La direction vient d'imposer des horaires collectifs aux afficheurs colle ! Cela va changer de nombreuses habitudes et usages en cours, nous concernant. Afin d'obtenir un accord spécifique aux afficheurs colle sur le travail de nuit, nous te proposons d'agir ensemble. Afin de montrer à la direction l'absurdité de son projet, agissons comme elle en respectant strictement les lois et règlements dans notre travail quotidien...

POUR CELA, NOUS TE PROPOSONS DES ACTIONS CIBLÉES :

- Ne plus afficher les panneaux sur les zones interdites au stationnement (pistes cyclables, couloirs de bus, etc.)
- Ne plus repasser sur les panneaux devant lesquels se trouvent des véhicules en stationnement
- Ne plus afficher les panneaux sur passerelle lorsque tu es seul
- Ne plus afficher les panneaux donnant sur les voies d'espace public (trottoirs, parkings, etc.)
- N'afficher que 18 panneaux/jours et faire 10% de grattage.
- Ne plus afficher les panneaux à plus de 6 mètres de hauteur

POURQUOI CES ACTIONS ?

- Pour manifester notre mécontentement
- Pour ne pas nous pénaliser financièrement
- Pour la revalorisation du prix panneau au-delà de 18 faces/jour
- Pour travailler comme nous avons toujours travaillé (tôt le matin)
- Pour la reconnaissance du travail de nuit et de la pénibilité du métier.

- Pour un travail en sécurité et sans être tenu pour responsable en cas d'accident
- Pour que les nouveaux entrants puissent bénéficier des mêmes droits que les anciens

BON À SAVOIR :

- Si tu ne respectes pas les horaires collectifs, tu es viré en cas d'accident
- En cas d'accident avec un tiers sur le domaine public pendant les heures de travail, tu es responsable si tu n'as pas respecté le plan de prévention du client
- En cas d'accident routier sur des voies non autorisées de stationnement, tu es responsable (voir la charte conducteur que la direction t'a fait signer)
- Aujourd'hui, tu fais 25 panneaux et 3 grattages, tu gagnes 94,92 € (car pas d'heure supplémentaire)
- Demain, si nous faisons appliquer la loi (+25% de la 19^e à 25^e face), tu gagneras 104,24 €, soit presque 10 € de plus/jours, soit 50 € de plus/semaine, soit environ 200 € de plus/mois, sans compter les heures qui seront majorées à 50%.

Pour s'organiser, nous te proposons de prendre contact avec notre délégué syndical, Philippe Chardon (07 80 39 24 71), ou notre responsable syndical, Vincent Launay (06 26 45 54 68).

La direction va certainement tenter, dans les jours à venir, de discréditer notre mobilisation. Ne cède pas aux manipulations de la direction qui t'exploite ou qui utilise certains syndicats pour te faire accepter des projets néfastes ou inacceptables.

AGISSONS ENSEMBLE SI ON VEUT ÊTRE ENTENDU !